Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260608-2026_06_08_97-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 juin 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-97

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 29 mai 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (P), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (E – A donné pouvoir à Sylvie LEROY), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Gérard BERRÉE

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260608-2026_06_08_97-DE

***Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** les statuts de Brocéliande communauté et notamment sa compétence en matière de création, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,*
***Vu** la délibération n° 2025-135 du 8 décembre 2025 de Brocéliande Communauté rendant un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032*
***Vu** le courrier en date du 03 mars 2026 conjoint du Département et de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine annonçant le renouvellement de la procédure de consultation concernant le schéma et sollicitant un nouvel avis des EPCI et communes concernées*
***Vu** le courrier du 29 avril 2026 conjoint du Département et de la Préfecture transmettant pour avis du SDAHGV aux EPCI et communes (date limite 31/07/2026)*
***Vu** l'avis favorable du bureau communautaire élargi aux maires en date du 18 mai 2026 sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032*

Madame la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat informe que le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI d'Ille-et-Vilaine, les communes concernées par le schéma, les représentants de Voyageurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'État et le GIP AGV 35.

Le futur schéma départemental se traduit par 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales associées à chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.

Par courrier du 29 avril 2026, le Département et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ont transmis le SDAHGV à l'ensemble des EPCI et communes d'Ille-et-Vilaine, qui sont invités à se prononcer sur ce document avant le 31 juillet 2026. Ces avis seront ensuite portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera en vue d'une adoption définitive à l'issue d'une session départementale, entérinée par arrêté préfectoral.

Pour le territoire de Brocéliande communauté, les mesures du futur schéma, ci-dessous exposées, s'inscrivent directement dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.

Constats et enjeux

Il est rappelé à l'assemblée que les prescriptions du schéma 2020/25 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées.
Le diagnostic 2025 est donc sensiblement le même que celui de 2019 en termes de besoins. L'étude d'opportunité conduite par l'AGV 35 a cependant démontré :

- Qu'aucun besoin n'était recensé sur l'EPCI en matière de Terrains Familiaux Locatifs avec la suppression des 3 terrains familiaux locatifs initialement prévus en novembre 2022
- Aucun équipement remplissant une fonction d'aire de passage permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur l'EPCI n'est identifié.

L'enjeu est donc d'analyser la réalité des stationnements diffus sur l'EPCI depuis 2020 pour évaluer les besoins d'accueil des ménages isolés sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260608-2026_06_08_97-DE

En revanche, s'il n'y a aucun besoin identifié d'aménagement d'aires de grand passage, l'enjeu principal pour Brocéliande communauté consiste en la création d'une aire de petit passage (été/hiver) de 2500 m2 gérée sur Plélan-le-Grand et un terrain de grands passages de petite capacité (été/hiver) de 2500 m2 sur Bréal-sous-Montfort (> 5000 habitants) pour répondre aux besoins et prévenir les installations sur terrains privés et publics.

En effet, le diagnostic réalisé remonte un nombre important de terrains non constructibles occupés par des résidences mobiles. Le PLUi a été l'occasion d'étudier, au cas par cas, les terrains potentiellement régularisables avec une seule situation régularisée. Aucun propriétaire concerné n'a exprimé le souhait d'intégrer un terrain familial locatif. L'enjeu apparait ici de clairement identifier les terrains concernés pour poursuivre la réflexion sur ces situations.

Enfin, le schéma 2026/2032 identifie pour Brocéliande communauté l'enjeu de formaliser un projet social autour des futurs équipements communautaires et l'enjeu d'améliorer le fonctionnement de la gouvernance locale et sa communication, pour faciliter l'implication de Brocéliande communauté dans les instances politiques et techniques du schéma.

Après en avoir délibéré, avec 3 voix contre (Fleur de LAUNAY, Sylvie LEROY (et son pouvoir)), 3 abstentions (Stéphanie DUMAND, Audrey GRUEL et Pascal MOISAN) et 21 voix pour, le conseil communautaire décide :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet susvisé.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 09 juin 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT